



Assemblée générale

Distr. générale
25 juillet 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 63 de l'ordre du jour provisoire*

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : quatorzième rapport de synthèse sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Depuis son adoption il y a 15 ans, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) sert de cadre au développement de ce continent dont il contribue à améliorer les résultats en termes de croissance et d'acquis sociaux.

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 70/295 de l'Assemblée générale, coïncide avec la première année de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et de l'Accord de Paris, adopté en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. À l'échelle du continent, l'adoption par l'Union africaine de l'Agenda 2063, programme stratégique à long terme visant à permettre au continent d'entrer dans une nouvelle ère de développement au cours des 50 prochaines années, et de son premier Plan décennal de mise en œuvre, en juin 2015, a marqué le véritable début de la mise en œuvre du plan par les pays africains.

Le rapport montre que le contexte économique mondial défavorable pendant la période à l'examen, en particulier dans les domaines du commerce et du financement, constitue un obstacle à la mise en œuvre du Programme 2030 ainsi que du programme du NEPAD et risque de compromettre les progrès accomplis dans le

* A/71/150.



cadre de la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement. Malgré les avancées réalisées grâce à la mise en œuvre du NEPAD, les pays africains doivent faire face à un certain nombre de problèmes, dont une faible productivité agricole, une diversification limitée et une pénurie de financements, qui constituent autant de difficultés à surmonter pour réussir à mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063. À cet égard, les pays africains et leurs partenaires de développement doivent redoubler d'efforts pour surmonter les obstacles et tirer parti des possibilités qui s'offrent à eux. Cela est primordial pour préserver les acquis du développement et accélérer les progrès en vue de l'instauration d'une croissance profitant à tous et d'un développement durable.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 70/295 intitulée « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international », dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante et onzième session, un rapport complet sur l'application de la résolution.

2. Le rapport décrit les initiatives et les mesures de politique générale qu'ont prises les organisations et pays africains au cours de l'année écoulée pour mettre en œuvre le NEPAD, ainsi que le concours apporté par la communauté internationale et notamment l'appui fourni par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Les activités menées par le secteur privé et les organisations de la société civile pour appuyer le NEPAD ont également été soulignées, lorsque les données y relatives étaient disponibles. Les renseignements fournis par les États Membres, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD), le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les membres de l'Équipe spéciale interinstitutionnelle chargée des questions africaines et d'autres parties prenantes régionales et sous-régionales ont été utiles aux auteurs du présent rapport.

II. Mesures prises par les organisations et pays africains

3. Adopté en 2001 par les chefs d'État et de gouvernement africains, le NEPAD est un cadre voulu et mis en œuvre par les Africains pour la relance socioéconomique du continent. Sous l'impulsion des dirigeants africains, ce cadre marque un important changement de paradigme dans la conception que les peuples et les gouvernements africains se font de leur développement. Malgré les progrès réalisés en matière de développement économique et social, notamment en ce qui concerne certains objectifs du Millénaire pour le développement, des obstacles et des freins persistants demeurent; si l'on n'y remédie pas, ils entraveront la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

4. Dans le sillage de l'adoption de l'Agenda 2063 et à l'occasion du vingt-quatrième Sommet de l'Union africaine tenu en janvier 2015 à Addis-Abeba, l'Union africaine a également adopté le premier Plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) de l'Agenda, lequel reprend toutes les priorités du NEPAD. Ce plan porte sur les programmes et projets phares de l'Union : a) la mise en œuvre du projet du barrage Grand Inga; la création d'un réseau ferroviaire intégré de lignes à grande vitesse; la création d'une e-université virtuelle africaine; l'élaboration d'une stratégie relative aux produits de base; la création de la zone continentale de libre-échange d'ici à 2017; la création d'un passeport africain et l'instauration de la libre circulation des personnes; la création d'un marché unique du transport aérien en Afrique; la mise en place des institutions financières africaines; la mise en œuvre de l'initiative « Faire taire les armes » d'ici à 2020; la création d'un réseau électronique panafricain; l'élaboration d'une stratégie spatiale africaine.

5. En coordination avec d'autres structures de l'Union africaine et avec les communautés économiques régionales, l'Agence du NEPAD, organe technique de

L'Union africaine, s'efforce de faciliter ces programmes et projets en aidant les pays africains à les planifier et à les mettre en œuvre d'une part, et à évaluer et à suivre leur réalisation d'autre part. L'Agence a également organisé des consultations de parties prenantes aux fins de l'élaboration d'un cadre permettant d'intégrer l'Agenda 2063, les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris conclu en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques aux cadres de développement nationaux, renforçant par là les capacités de coordination de la mise en œuvre de ces programmes aux niveaux national, régional et continental.

6. L'Agenda 2063 tient compte de l'expérience acquise dans le cadre du NEPAD, dont il reprend toutes les priorités sectorielles, et il s'appuie sur les mesures prises aux niveaux national et régional pour le mettre en œuvre. En juin 2015, les chefs d'État et de gouvernement africains ont réaffirmé le rôle du NEPAD en tant que vecteur stratégique susceptible d'accélérer la mise en œuvre du programme régional d'intégration de l'Union africaine, et ont une nouvelle fois affiché leur ferme volonté politique et leur détermination à accélérer les progrès dans ce domaine à tous les niveaux dans le cadre de l'Agenda 2063.

7. Dans ce contexte, le continent a pris d'importantes mesures pour exécuter le programme du NEPAD et, à terme, les aspirations énoncées dans l'Agenda 2063 : en juin 2015, à Charm el-Cheikh (Égypte), a été créée la Zone de libre-échange tripartite COMESA-CAE-SADC, à laquelle le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe sont parties prenantes. L'établissement de cette zone de libre-échange, qui regroupe 26 pays africains couvrant près de la moitié du continent, et représente 55 % de son produit intérieur brut (PIB), constitue une étape majeure en vue du renforcement du commerce régional et de la concrétisation de la zone de libre-échange continentale prévue dans l'Agenda 2063. Avec le lancement par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) du tarif extérieur commun, entré en vigueur en janvier 2015, cela représente un grand pas vers l'instauration de la zone de libre-échange continentale et le renforcement du commerce intra-africain.

8. Afin de d'atteindre l'intégralité des objectifs et cibles du Programme 2030 et de réaliser pleinement les aspirations énoncées dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, les pays africains et la communauté internationale devront agir de concert.

A. Infrastructures

9. Étant donné que l'inefficacité des infrastructures coûte des milliards de dollars aux pays africains chaque année, il est primordial de combler les lacunes dans ce domaine afin d'assurer un développement durable. Au cours de la période considérée, les pays africains ont continué à mettre en œuvre le Programme de développement des infrastructures en Afrique, plan-cadre du continent dans ce domaine.

10. Après le Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures en Afrique, tenu en juin 2014, les pays africains se sont lancés sérieusement dans la mise en œuvre des 16 « méga projets » du NEPAD, en mettant notamment l'accent sur les quatre éléments suivants : a) le mécanisme de prestation de services du Programme de développement des infrastructures en Afrique, lequel renforcera les capacités

dans le cadre de la phase initiale de préparation des projets; b) le lancement de la table ronde sur le financement de la préparation des projets afin de renforcer la coopération en matière de financement des initiatives menées à l'échelle continentale, comme le Programme de développement des infrastructures en Afrique, en partenariat avec le Consortium pour les infrastructures en Afrique; c) la mise à la disposition de 20 pays d'un capital d'amorçage de 830 millions de dollars par l'intermédiaire de la Banque africaine de développement aux fins de l'élaboration et du financement de projets; d) l'approbation du Réseau des entreprises africaines, qui se veut une plateforme de haut niveau visant à favoriser la participation du secteur privé aux projets entrepris dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique, et qui a été lancée en juin 2015 au Cap (Afrique du Sud), en marge du Forum économique mondial sur l'Afrique. Ce réseau fera office d'instance spécialisée fournissant des conseils aux seuls dirigeants africains dans le domaine des investissements dans les infrastructures et guidera la réflexion s'agissant des questions de politique stratégique.

11. La mise en œuvre de l'initiative présidentielle en faveur des infrastructures a continué de progresser. Diverses composantes du projet de couloir routier et ferroviaire Nord-Sud sont bien avancées. À titre d'exemple, le Fonds de préparation des projets d'infrastructure du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique finance une étude de faisabilité; de plus, une étude technique portant sur un tronçon de 270 kilomètres qui permettrait de relier la ville de Kapoeta à la route de Raad au Soudan du Sud ainsi que l'étude de faisabilité relative au poste frontière à guichet unique de Tunduma-Nakonde sont terminées. Des opérateurs ferroviaires régionaux préparent un plan visant à augmenter le volume de fret ferroviaire transporté sur le corridor entre la Zambie et l'Afrique du Sud et prennent des mesures destinées à mettre en place un système commun de location de locomotives et de wagons pour pallier les pénuries. En ce qui concerne le projet de construction des tronçons manquants de la Route transsaharienne, la construction des sections manquantes progresse bien et devrait bel et bien être achevée en 2016-2017.

12. En ce qui concerne le projet de câble en fibres optiques entre l'Algérie et le Nigéria via le Niger, la section algérienne du réseau, entre Alger et la frontière avec le Niger, est terminée et désormais opérationnelle. Il conviendra néanmoins de la renforcer et de la sécuriser pour optimiser la disponibilité du réseau. D'autres projets ont eux aussi avancé, comme le « gazoduc transsaharien », également appelé « gazoduc Nigéria-Algérie ». Le Gouvernement nigérian a mobilisé 450 millions de dollars en recourant à une euro-obligation afin de financer le projet. Le projet de « pont routier et ferroviaire entre Kinshasa et Brazzaville » en est quasiment au stade de l'appel d'offres, et on attend actuellement que les deux ateliers destinés à finaliser sa conception s'achèvent. S'agissant du projet de « voie navigable lac Victoria-Nil-mer Méditerranée », le Gouvernement égyptien a achevé l'étude de pré-faisabilité en juin 2015, conformément au calendrier initial, en dépit de la complexité du projet et du manque de financements extérieurs. Le Kenya a également adhéré à l'initiative présidentielle en faveur des infrastructures, et milite pour la mise en œuvre du projet de couloir de transport port de Lamu-Soudan du Sud-Éthiopie.

13. L'élaboration des projets d'infrastructure se heurte aux obstacles de taille que sont la pénurie de financements et le manque de capacités et de coordination. En ce qui concerne le financement des infrastructures, l'Agence du NEPAD, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, s'est efforcée d'élargir les

objectifs prioritaires en matière de mobilisation de ressources au niveau national et d'aller au-delà de la simple amélioration des dispositions administratives régissant la collecte de l'impôt, en recourant à des instruments de financement innovants, comme les obligations de financement de l'infrastructure régionale, afin de tirer parti des fonds et des ressources disponibles.

B. Agriculture et sécurité alimentaire

14. Au cours de la période considérée, les pays africains ont continué à progresser dans la mise en œuvre de leurs engagements en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire, notamment celui d'allouer 10 % au moins de leur budget national à l'agriculture, pris dans le cadre de la Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, l'engagement formulé dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine d'augmenter la productivité agricole de 6 % par an, et les engagements pris dans la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique dans le but d'élaborer une stratégie plus ciblée visant à concrétiser la vision d'une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie d'ici à 2025.

15. En novembre 2015, 50 pays participaient activement aux activités menées dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine : 44 d'entre eux ont signé des contrats avec le Programme et 29 ont élaboré des plans nationaux d'investissements en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Maurice a signé son contrat au cours de la période à l'examen. Afin de favoriser l'attribution de financements publics au secteur agricole, l'Agence du NEPAD a mis au point une méthode permettant de tenir compte des dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans les processus d'examen conjoints du secteur agricole. En ce qui concerne l'engagement d'allouer 10 % des recettes budgétaires à l'agriculture, les données les plus récentes indiquent que 12 pays ont atteint ou dépassé cette cible, et que 13 autres pays allouent des sommes représentant entre 5 % et 10 % de leur budget¹.

16. Au niveau régional, l'Agence du NEPAD a appuyé l'élaboration de plans régionaux d'investissement agricole par la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Elle a par ailleurs examiné le plan de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et dispensé des formations techniques aux bureaux de statistiques des pays membres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe ainsi que de huit États membres de l'Union afin de tester la collecte de données en temps réel à partir de l'application de modèles interactifs. Le but de l'opération était de suivre l'évolution d'indicateurs fondamentaux dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et d'autres engagements pris à l'échelle continentale et mondiale.

17. Pour ce qui est du Fonds fiduciaire africain de solidarité pour la sécurité alimentaire depuis 2013, date de création du Fonds, les contributions ont atteint 40 millions de dollars, l'Angola, la Guinée équatoriale et des organisations de la société civile de la République du Congo comptant parmi les principaux bailleurs de fonds. À ce jour, le Fonds a alloué 34,5 millions de dollars à 15 programmes

¹ Voir A/69/163.

régionaux et projets nationaux mis en œuvre dans 36 pays afin de soutenir les initiatives visant à éliminer la faim et à lutter contre la pauvreté et la malnutrition.

18. En ce qui concerne les activités de renforcement des capacités, l'Agence du NEPAD a envoyé dans six pays – Congo, Djibouti, Gabon, Seychelles, Swaziland et Tchad – des experts techniques chargés de procéder à des évaluations techniques indépendantes de leurs plans nationaux d'investissement agricole. Les compétences agricoles ainsi que les connaissances dans le domaine du commerce et de la gestion d'entreprise des formateurs, des jeunes et des femmes au Bénin, au Burkina Faso, au Ghana, au Kenya, au Malawi et au Togo ont également été renforcées. Par ailleurs, il a été fait don de systèmes de réfrigération à six villages de pêcheurs au Cameroun afin de faciliter la conservation des poissons.

19. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, l'Agence du NEPAD, avec le soutien de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique et du Programme alimentaire mondial, a poursuivi la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude sur le coût de la faim en Afrique, qui a estimé le coût socioéconomique de la sous-alimentation. Cinq études supplémentaires ont été réalisées en 2015 au Burkina Faso, au Ghana, à Madagascar, au Malawi et au Tchad. L'Agence a également recommandé d'augmenter l'investissement public dans l'alimentation.

20. S'ils ont progressé dans la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine ainsi que dans la tenue des engagements pris dans la Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique et la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique, les pays africains doivent toujours faire face à plusieurs difficultés, notamment le fait que le secteur agricole ne reçoit pas un soutien financier approprié, le manque de moyens et de coordination des politiques, auxquels s'ajoute la difficulté pour ces pays de traduire les engagements politiques en actions concrètes. La faible productivité agricole demeure un obstacle persistant à l'instauration de la sécurité alimentaire.

C. Santé

21. L'une des grandes aspirations énoncées par l'Union africaine est de permettre à tous de vivre en bonne santé. L'Agence du NEPAD a continué d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie africaine pour la santé 2016-2030, qui vise à permettre aux populations des pays africains de vivre en bonne santé en leur garantissant l'accès à des médicaments sûrs et de qualité à un prix raisonnable.

22. Au cours de la période à l'examen, l'Agence du NEPAD a continué d'appuyer la mise en œuvre du programme visant à harmoniser la réglementation des médicaments en Afrique, dont l'objectif est d'établir et d'améliorer les normes et les obligations relatives à la réglementation des médicaments et à l'accès des Africains à des médicaments sûrs et de haute qualité. Cet objectif rejoint l'objectif de l'Agenda 2063 intitulé « Citoyens en bonne santé et bien nourris », ainsi que ceux fixés dans le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda et qui visent à améliorer l'accès des populations à des soins de santé abordables et de qualité. En outre, à l'échelle du continent, l'Union africaine œuvre à la création du centre africain de prévention et de contrôle des maladies d'ici à 2023 et à l'harmonisation

des réglementations relatives aux produits médicaux en vigueur dans les différentes régions d'Afrique.

23. Les progrès dans la mise en œuvre au niveau sous-régional du programme visant à harmoniser la réglementation des médicaments en Afrique se sont poursuivis. Ainsi, une réglementation harmonisée relative aux produits médicaux est entrée en vigueur en janvier 2015 dans la Communauté d'Afrique de l'Est, et le programme visant à harmoniser la réglementation des médicaments dans la région de la CEDEAO a été lancé par l'Organisation ouest-africaine de la santé et l'Union économique et monétaire ouest-africaine. En outre, en vertu de l'accord tripartite conclu entre l'Agence du NEPAD, la Banque mondiale et le secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe, un appui financier et technique a été fourni aux États membres de la Communauté pour les aider à mettre en œuvre leurs programmes d'harmonisation de la réglementation des médicaments. Les travaux sur le programme d'harmonisation en Afrique centrale se poursuivent, sous la houlette de la CEEAC, de l'Organisation de coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique centrale, du Bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Agence du NEPAD. Le cadre d'harmonisation de la réglementation des médicaments en Afrique devrait être achevé et opérationnel d'ici à 2017.

24. L'Agence du NEPAD a également entrepris de coordonner l'élaboration d'une politique et d'une stratégie de recherche et d'innovation dans le domaine de la santé, qui seront intégrées à la version actualisée de la Stratégie africaine pour la santé 2016-2030. De plus, un montant de 5,53 millions de dollars a été mobilisé pour apporter un appui institutionnel à l'Alliance pour accélérer l'excellence scientifique en Afrique, instance créée pour encadrer l'élaboration de stratégies scientifiques et le financement de la recherche médicale en Afrique.

25. Dans le cadre de la lutte contre l'Ebola, l'Agence du NEPAD a dirigé les efforts visant à mobiliser les pays africains et à créer un environnement favorable à la conduite d'essais cliniques afin de tester d'éventuels vaccins contre l'Ebola ainsi que d'autres formes de traitement. En outre, des groupes de travail techniques régionaux ont surveillé les essais cliniques portant sur de potentiels vaccins contre l'Ebola en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Aujourd'hui encore, la majorité des pays ayant les indicateurs les plus bas pour la mortalité maternelle, la mortalité infantile et la morbidité et la mortalité dues à des maladies transmissibles sont en Afrique.

D. Éducation et formation

26. La mise en valeur du capital humain reste une priorité essentielle pour l'Afrique, et les gouvernements africains se sont efforcés d'inscrire cette priorité dans le programme du NEPAD. S'appuyant sur les progrès déjà acquis, l'Agenda 2063 fait de « citoyens bien formés » et d'une « révolution des compétences » des préalables essentiels à la réalisation de « l'Afrique que nous voulons » à l'horizon 2063. Le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 fixe des objectifs ambitieux pour 2023, notamment celui consistant pour les pays à atteindre un taux de scolarisation de 100 % dans l'enseignement secondaire et pour l'éducation de base au niveau national.

27. Par l'intermédiaire de l'Agence du NEPAD et en coordination avec les programmes de ce dernier, l'Union africaine a défendu l'idée qu'il importe que les

pays africains poursuivent leurs investissements dans l'éducation et la formation professionnelle, en particulier pour s'assurer que les élèves reçoivent un enseignement et une formation qui les dotent des compétences requises sur le marché du travail. Le plan d'action de la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015) et celui de la Décennie africaine de la jeunesse (2009-2018) constituent des cadres importants pour la promotion de l'éducation et de l'épanouissement des jeunes Africains.

28. Le principal fait marquant dans le domaine de l'éducation et de la formation intervenu au cours de la période considérée a été l'élaboration d'un programme continental pour l'emploi des jeunes, qui vise à faciliter l'accès de ces derniers à des emplois rémunérés en misant sur la formation professionnelle. En outre, le programme d'éducation et de formation agricoles du NEPAD, qui vise à favoriser l'acquisition des compétences requises dans le secteur de l'agriculture, est désormais opérationnel.

29. En 2015, 100 personnes, originaires du Kenya, du Mozambique, du Rwanda et du Soudan, ont terminé avec succès le programme de formation d'infirmiers et de sages-femmes, programme d'acquisition de compétences spécialisées visant à permettre de fournir des services de soins de santé primaires de haute qualité en Afrique. Cependant, malgré les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation, les résultats, qui sont mesurés en termes de compétences et de connaissances, laissent à désirer.

E. Environnement et tourisme

30. L'Afrique continue d'être durement touchée par les effets néfastes des changements climatiques, et le continent aura besoin de ressources importantes afin de s'adapter aux changements climatiques et d'atténuer leurs effets. Conscients de ce problème, les pays africains sont résolus à faire de la lutte contre les changements climatiques une priorité. Dans l'Agenda 2063, ils ont dit souhaiter « un environnement et des écosystèmes sains et préservés, et des économies et des communautés résilientes au climat ». En outre, le Plan décennal de mise en œuvre accorde une place importante à la question des changements climatiques, et évoque notamment la mise en œuvre d'une stratégie africaine sur les changements climatiques, le lancement du Fonds pour les changements climatiques en Afrique, le recours à des pratiques agricoles résilientes face aux changements climatiques et le renforcement de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques et de l'éducation dans ce domaine.

31. Au niveau national, l'Agence du NEPAD a continué d'appuyer l'action des pays africains face aux problèmes que posent les changements climatiques. Par exemple, l'Éthiopie a reçu un appui technique de l'Agence pour dresser le bilan de ses programmes d'agriculture climatiquement rationnelle et les évaluer. En trois ans, l'Alliance pour une agriculture africaine climatiquement rationnelle devrait pouvoir aider plus de 200 000 foyers dans le pays. À ce jour, des structures de promotion de techniques agricoles climatiquement rationnelles auprès des femmes ont été mises en place pour appuyer les mesures d'adaptation au niveau local et la généralisation de ces méthodes dans 30 communes réparties sur cinq régions administratives.

32. Compte tenu de l'importance que revêt la lutte contre les changements climatiques pour le développement de l'Afrique, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, le Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques et plusieurs institutions panafricaines, notamment la Commission de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, ont organisé conjointement la Journée de l'Afrique au Pavillon africain en marge de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Paris en 2015, afin de mieux faire connaître les problèmes que posent les changements climatiques et les solutions possibles et de jeter les bases d'une action future dans le cadre de l'Accord de Paris, en mettant l'accent sur les contributions prévues déterminées au niveau national de l'Afrique, le Couloir africain de l'énergie propre, l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel et les initiatives en faveur de l'agriculture climatiquement rationnelle. Afin de réaliser l'objectif consistant à faire adopter des pratiques agricoles climatiquement rationnelles par au moins 25 millions de foyers d'ici à 2025, un mécanisme de coordination pour l'Afrique a été créé. D'autres avancées importantes méritent d'être soulignées : l'Initiative pour l'adaptation en Afrique, le Business plan pour le climat en Afrique et l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique, initiatives annoncées lors de la vingt et unième session de la Conférence des Parties.

33. En ce qui concerne le tourisme, l'Agence du NEPAD et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) ont signé un mémorandum d'accord à l'occasion de la 58^e réunion de la Commission de l'OMT pour l'Afrique et de la Conférence et du Symposium du programme sur le tourisme durable du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. Le but de ce mémorandum est de renforcer la coopération entre l'Agence du NEPAD et l'OMT concernant la mise en œuvre du Plan d'action pour le tourisme du NEPAD. De plus, ce partenariat aidera à promouvoir le tourisme en tant qu'outil de développement de l'Afrique, objectif conforme aux priorités de l'OMT et aux aspirations et objectifs relatifs à une croissance économique durable et à un développement inclusif énoncés dans l'Agenda 2063.

F. Technologies de l'information et des communications

34. Au cours de la période à l'examen, l'Agence du NEPAD a continué d'aider les pays africains à développer les technologies de l'information et des communications (TIC). Les mesures prises ont été axées sur les progrès à réaliser concernant les quatre piliers du Programme cyberAfrique du NEPAD, à savoir : a) l'infrastructure des technologies de l'information et des communications; b) le renforcement des capacités; c) les applications et services électroniques; d) l'instauration d'un environnement favorable et d'une bonne gouvernance.

35. En ce qui concerne l'infrastructure des TIC, l'Agence du NEPAD a continué de promouvoir l'innovation et le recours aux technologies spatiales et aux systèmes d'information géographique, notamment en tant qu'outils d'alerte rapide dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence humanitaire. À cette fin, l'un des projets menés dans le cadre du thème de l'observation de la Terre est baptisé Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité en Afrique, et devrait démarrer en 2017. Ce projet sera axé sur le renforcement et l'amélioration du

programme Surveillance pour l'environnement et la sécurité en Afrique, en vue de permettre aux pays africains de renforcer les capacités humaines, techniques et institutionnelles dont ils disposent pour accéder et recourir aux services d'observation de la Terre, l'objectif étant de répondre à leurs besoins en matière de sécurité et de protection de l'environnement aux fins de l'instauration d'une croissance durable.

36. S'agissant du renforcement des capacités, dans le contexte du thème choisi par l'Union africaine pour l'année 2015, proclamée « Année de l'autonomisation et de la promotion de la femme en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 pour l'Afrique », le Fonds NEPAD-Espagne pour l'autonomisation des femmes africaines a appuyé 76 projets dans 37 pays, qui ont directement bénéficié à plus d'un demi-million de femmes africaines et portaient notamment sur les technologies de l'information et des communications, le développement des compétences en matière de commerce et la formation professionnelle. De plus, l'Agence du NEPAD a soutenu des activités de formation organisées à l'intention des États membres de l'Union africaine et visant à renforcer leurs capacités, en particulier s'agissant de la collecte, du traitement et de l'analyse des indicateurs relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation en Afrique. Les pays qui ont bénéficié de ces activités de formation sont Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, le Malawi, la Namibie, le Niger, la République démocratique du Congo, le Soudan, le Togo et le Zimbabwe.

37. Malgré les progrès réalisés, plusieurs facteurs continuent de freiner l'essor des technologies de l'information et des communications, notamment la fragilité de l'infrastructure, le coût élevé de ces technologies et de la mise en place de cadres réglementaires et l'insuffisance des capacités institutionnelles.

G. Science, technologie et innovation

38. La science, la technologie et l'innovation constituent un domaine de priorité majeur dans les programmes du NEPAD. L'Agence du NEPAD a continué d'aider les pays africains à mettre en œuvre le Plan d'action consolidé pour la science et la technologie, qui forme le cadre de la promotion de la science et de la technologie en Afrique, dans les trois domaines interdépendants que sont : le renforcement des capacités, la production de connaissances et l'innovation technologique.

39. En ce qui concerne le renforcement des capacités, l'Agence du NEPAD a continué d'aider les États membres de l'Union africaine à collecter, traiter et analyser les indicateurs relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation en Afrique en vue de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques sanitaires et dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les pays ayant bénéficié de l'aide du NEPAD dans ce domaine sont Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, le Malawi, la Namibie, le Niger, la République démocratique du Congo, le Soudan, le Togo et le Zimbabwe.

40. L'Union africaine est consciente que la production de connaissances et l'application de ces connaissances pourraient contribuer à la dynamique de transformation des économies africaines. À cet égard, au cours de la période à l'examen, l'Agence du NEPAD a continué d'appuyer les mesures visant à promouvoir la production de connaissances et l'innovation au service du développement durable dans les pays africains. Elle a mobilisé un montant de 6,0 millions d'euros, fourni par l'Union européenne, pour appuyer le renforcement

des capacités, la recherche et l'innovation dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest. En outre, l'étude des biosciences en Afrique australe a été renforcée grâce à une contribution de 7,0 millions de dollars du Gouvernement finlandais et d'une autre, d'un montant de 2,5 millions de dollars, du Gouvernement sud-africain.

41. Depuis 2009, par l'intermédiaire du Réseau africain d'expertise en biosécurité, l'Agence du NEPAD apporte son assistance à plusieurs pays africains pour les aider à renforcer leurs systèmes nationaux de prévention des risques biotechnologiques; plus de 2 500 personnes chargées de l'élaboration de la réglementation, décideurs et autres parties prenantes ont ainsi reçu une formation à la prévention de ces risques. En 2003, le NEPAD a contribué à la création de l'Institut africain des sciences mathématiques, premier réseau de centres d'excellence en sciences mathématiques, permettant ainsi aux plus brillants étudiants africains de devenir des vecteurs de l'innovation et des moteurs de l'autonomie scientifique, éducative et économique du continent.

H. Transversalisation de la problématique hommes-femmes, autonomisation des femmes et participation de la société civile

42. L'instauration d'un développement durable passe nécessairement par l'autonomisation des femmes et la réalisation de l'égalité des sexes, et ces deux objectifs demeurent absolument prioritaires pour l'Union africaine. Soucieuse de sensibiliser le public pour accélérer les progrès en la matière et de susciter un engagement plus marqué de la classe politique, l'Union a proclamé 2015 « Année de l'autonomisation et de la promotion de la femme en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 pour l'Afrique » et 2016 « Année africaine des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes ». L'Agence de planification et de coordination du NEPAD a continué de veiller à ce que les pays africains prennent systématiquement en compte la problématique hommes-femmes dans le cadre du Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

43. Au niveau régional, l'Agence concentre ses efforts sur l'évaluation des capacités (en particulier dans les industries d'extraction et les autres secteurs industriels) et sur les dispositifs de mise en œuvre des politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes assortis de solides mécanismes de responsabilisation, comme prévu par le Cadre de responsabilité mutuelle pour l'Afrique. L'Agence s'est en particulier efforcée de faire en sorte que les communautés économiques régionales africaines soient associées au deuxième exercice de suivi du partenariat mondial et au Plan d'action africain pour l'efficacité du développement.

44. L'Agence s'est employée à renforcer les capacités du Bénin, du Burundi, du Kenya, de Madagascar, du Mozambique, de l'Ouganda et du Rwanda, ce qui a aidé ces sept pays à appliquer leurs cadres de résultats nationaux relatifs à l'efficacité de la coopération au service du développement. Elle a également prêté assistance aux institutions gouvernementales et aux organisations de la société civile, notamment aux organisations de femmes qui travaillent au niveau local, en vue de renforcer leurs capacités en matière de promotion de l'égalité des sexes.

45. Pour garantir la disponibilité de ressources supplémentaires permettant d'appuyer les projets de développement en rapport avec la problématique hommes-femmes en Afrique, l'Agence, en collaboration avec le Gouvernement espagnol, a créé en 2007 le Fonds NEPAD-Espagne pour l'autonomisation des femmes africaines. Depuis lors, le Fonds a contribué à l'autonomisation économique des femmes en favorisant le transfert de compétences, la création d'entreprises et l'accès au financement et à la terre. Il a permis d'aider directement plus d'un demi-million de femmes. La pénurie de financement reste néanmoins une difficulté de taille qui entrave les progrès s'agissant de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes².

I. Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

46. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs est un instrument d'autosurveillance établi en 2003 d'un commun accord par les membres du Comité des chefs d'État et de Gouvernement pour la mise en œuvre du NEPAD en vue de renforcer la gouvernance démocratique et plus généralement la gouvernance politique, la gouvernance s'agissant des questions économiques et de gestion, la gouvernance des entreprises et celle du développement socioéconomique.

47. Au cours de la période à l'examen, les dirigeants africains se sont engagés à donner un nouvel élan au Mécanisme, à assurer son indépendance en mobilisant des ressources suffisantes et prévisibles et à encourager les autres États membres de l'Union africaine à participer aux activités du Mécanisme. En février 2016, un nouveau Président-Directeur général a été nommé à la tête du Mécanisme pour en favoriser la revitalisation.

48. À ce jour, 35 États membres de l'Union africaine ont souhaité rejoindre le Mécanisme : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie et Zambie. Parmi eux, 18 pays (Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Mali, Maurice, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Tunisie et Zambie) ont achevé leur examen, et trois autres en sont actuellement à un stade avancé et se soumettront à l'examen de leurs pairs à l'occasion du 27^e Forum d'examen par les pairs qui se tiendra à Kigali en juillet 2016. La priorité à l'avenir pour le Mécanisme est la mise en œuvre effective des programmes d'action nationaux élaborés à la suite des exercices d'examen par les pairs.

49. Sur le plan institutionnel, le secrétariat du Mécanisme gagne en capacités grâce à son intégration à l'Union africaine, ainsi que grâce à l'intensification de la collaboration et des effets de synergie avec l'Agence du NEPAD et d'autres organismes compétents. Le Mécanisme se positionne ainsi de façon à constituer un outil efficace de suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

² Voir A/70/176-S/2015/560.

III. Réaction de la communauté internationale : mettre à profit la dynamique du soutien international au développement de l'Afrique

A. Introduction

50. Comme c'est souvent le cas pour les économies en développement, les résultats économiques des pays africains sont largement tributaires du contexte économique mondial. Pour la période à l'examen, l'activité économique mondiale est restée faible, ce qui a entraîné une baisse du PIB, ramené à 3,1 % en 2015 contre 3,4 % en 2014. La croissance du PIB des marchés émergents, lesquels représentent 70 % de la production mondiale, s'est établie à 4 % en 2015, soit le taux le plus bas depuis la crise financière mondiale de 2008-2009. En outre, la croissance mondiale a également été entravée par la chute importante des importations dans un grand nombre d'économies émergentes et de pays en développement, en particulier en Chine. La combinaison de ces facteurs défavorables a lourdement grevé la croissance des pays africains, bien que le PIB du continent n'ait que légèrement régressé, passant de 3,7 % en 2014 à 3,6 % en 2015. La fin du « supercycle des produits de base », provoquée par la transformation structurelle de l'économie chinoise, qui s'est détournée de l'investissement dans les industries manufacturières pour devenir une économie de la consommation, influera vraisemblablement sur les perspectives de croissance à moyen terme de l'Afrique. La fragilité persistante de la croissance de l'Afrique souligne la nécessité d'adopter des politiques qui favorisent la diversification et la transformation structurelle des économies africaines.

51. Le contexte économique mondial défavorable, notamment la diminution des flux de capitaux et des échanges commerciaux, aura probablement une incidence néfaste sur la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique. L'année 2015 a été marquée par l'adoption historique de trois cadres de développement de portée mondiale : le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris conclu en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ce qui témoigne d'un engagement renouvelé en faveur de la coopération internationale qui est de bon augure pour la réalisation des objectifs en Afrique. Cependant, le succès de cette entreprise repose essentiellement sur le sérieux avec lequel ces instruments seront mis en œuvre, et en particulier sur les moyens qui seront déployés pour appuyer la mise en œuvre de ces trois cadres mondiaux en Afrique. À ce jour, les engagements pris en faveur du développement de l'Afrique n'ont pas été intégralement tenus et si la tendance actuelle se maintient, l'Afrique aura du mal à atteindre les objectifs d'ici à 2030³.

52. Les 26 et 27 mai 2016, le Japon a accueilli le sommet annuel du Groupe des Sept à Ise-Shima. Les dirigeants des sept économies avancées se sont félicités de l'adoption du Programme 2030 et se sont engagés à appuyer la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Accord de Paris, en particulier dans les pays en développement. Ils se sont également engagés à relever le défi que posent les migrations et les réfugiés en débloquant des financements supplémentaires pour répondre aux besoins immédiats et à long terme des réfugiés et des autres personnes déplacées. Concernant le commerce, les dirigeants du G7 se

³ Voir A/71/203.

sont engagés à aller de l'avant en vue de l'aboutissement, d'ici à la fin 2016, des négociations sur l'Accord sur le commerce des services et de l'adoption d'un accord ambitieux, équilibré et mutuellement bénéfique.

53. Au sommet du Groupe des 20 qui s'est tenu à Antalya (Turquie) en novembre 2015, les dirigeants se sont engagés à prendre un certain nombre de mesures concrètes pour renforcer l'économie mondiale afin de faire en sorte que la croissance mondiale profite à tous, pour rendre le système financier international plus résilient, pour mobiliser des investissements permettant d'améliorer la croissance à long terme et pour tenir les engagements déjà pris sur les réformes économiques, notamment en ce qui concerne les marchés du travail. Dans le sillage de l'initiative baptisée « Feed the Future » (« Nourrir l'avenir ») du Président Obama, laquelle a permis de mobiliser 22 milliards de dollars destinés à financer l'agriculture, les participants au sommet ont approuvé un plan d'action sur la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires durables qui vise à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition en assurant la durabilité économique, sociale et environnementale de la production et de la consommation de denrées alimentaires. Les données montrent que dans plusieurs pays africains ayant bénéficié de cette initiative (Éthiopie, Ghana et Ouganda), les retards de croissance chez les enfants ont diminué dans des proportions allant de 9 % à 33 %. Les participants au sommet ont également adopté un Plan d'action pour l'accès à l'énergie qui a pour objectif de contribuer à améliorer l'accès à l'électricité en Afrique subsaharienne.

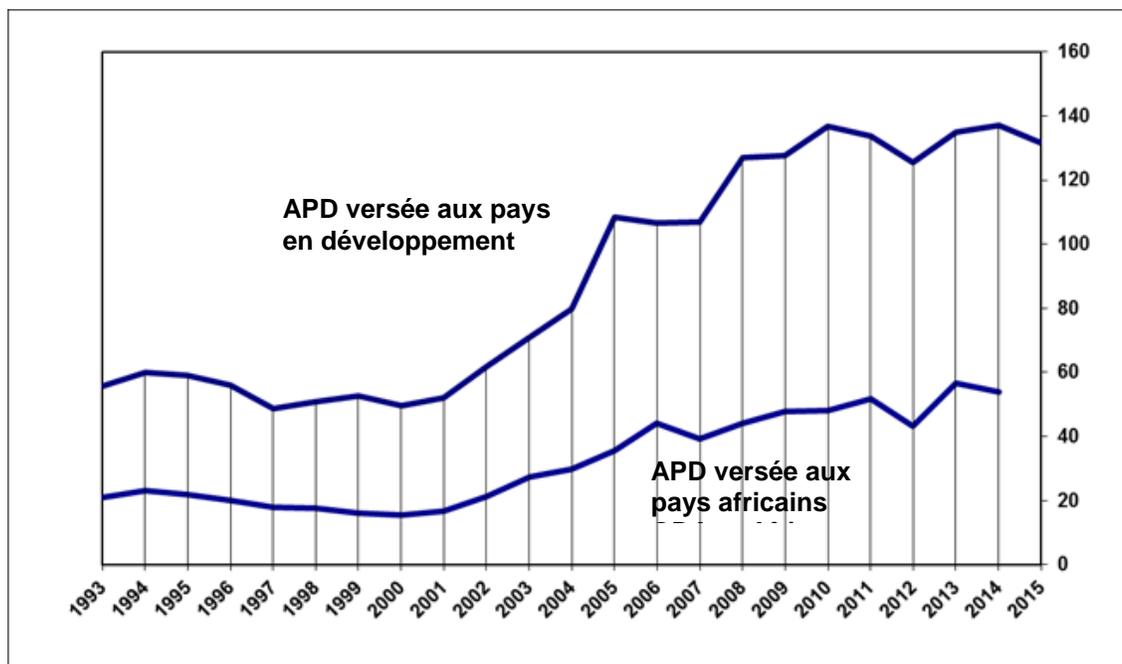
54. Une réunion ministérielle s'est tenue à Banjul en juin 2016 pour préparer la sixième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui se tiendra à Nairobi en août 2016, et pour examiner où en sont les engagements pris à la cinquième Conférence internationale de Tokyo, tenue à Yokohama en 2013. Au cours de cette réunion, le Japon a indiqué qu'un montant total de 21,7 milliards de dollars avait été versé, sur les 32 milliards promis à la cinquième Conférence.

A. Aide publique au développement

55. Selon les dernières données révisées fournies par l'OCDE, le montant total net de l'aide publique au développement (APD) débloquée par les pays membres du Comité d'aide au développement a diminué, passant de 137,2 milliards de dollars en 2014 à 131,6 milliards de dollars en 2015 (voir figure I), soit une baisse de 4,3 %. En 2014, les pays membres du Comité ont versé au total un montant net d'environ 53,8 milliards de dollars aux pays africains, soit une diminution de 5,2 % par rapport au montant net de 56,7 milliards de dollars versé en 2013.

56. En 2015, le montant net versé au titre de l'APD par les pays membres du Comité a représenté 0,30 % du revenu national brut de ces pays, soit pratiquement la même proportion qu'en 2014. Seuls six pays ont atteint ou dépassé l'objectif énoncé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, consistant à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD. Les donateurs ont réaffirmé cet objectif, ainsi que celui de consacrer de 0,15 % à 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement destinée aux pays les moins avancés. Ils se sont en outre engagés à inverser la tendance à la baisse de l'APD destinée aux pays les moins avancés. Les fournisseurs d'aide publique au développement ont été exhortés à redoubler d'efforts en vue d'accroître leur aide et à prendre des mesures concrètes supplémentaires pour atteindre les objectifs fixés dans ce domaine.

Figure I
Montant total de l'APD versée par l'ensemble des donateurs



Source : Base de données en ligne de l'OCDE/CAD, 2016.

57. En ce qui concerne l'efficacité de l'aide, les données publiées par l'OCDE indiquent qu'il y a eu quelques progrès dans la réduction de la fragmentation de l'aide. En 2013, les pays membres du Comité d'aide au développement ont versé environ 41 % du montant brut total de l'APD qu'ils ont fournie par l'intermédiaire d'organisations multilatérales, ce qui a représenté 59 milliards de dollars, après une baisse constatée pendant deux ans. Toutefois, les financements sont toujours plus imprévisibles, car le montant total des financements varie considérablement d'une année à l'autre, en particulier en ce qui concerne les ressources autres que les ressources de base.

58. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les États Membres se sont engagés à poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer la qualité, les effets et l'efficacité de la coopération pour le développement, notamment en accomplissant davantage de progrès s'agissant de l'alignement des activités sur les priorités nationales, de la réduction de la fragmentation des activités, de l'accélération du passage à une aide non liée, de la promotion de la prise en main des activités par les pays eux-mêmes et du primat des résultats, du renforcement des systèmes nationaux, du renforcement des partenariats pour le développement, de la réduction des coûts de transaction et de l'accroissement de la transparence et de la responsabilisation mutuelle.

59. À la lumière des débats en cours sur la modernisation des méthodes de mesure de l'APD et sur l'utilisation de la notion de « soutien public total au développement durable » proposée par l'OCDE, les États Membres se sont engagés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba à engager des discussions ouvertes, inclusives

et transparentes sur le sujet et ont affirmé qu'aucune méthode de mesure de ce type ne devait se traduire par une dilution des engagements déjà pris. En outre, compte tenu du rôle central de la transformation structurelle et l'industrialisation durable à la fois dans le Programme 2030 et dans l'Agenda 2063, il est nécessaire de réorienter l'APD vers le secteur productif et de veiller à la mettre au service de la mobilisation de financements privés aux fins du renforcement des capacités productives.

C. Allègement de la dette

60. Le développement durable passe par la prise en compte du problème de la dette des pays africains. Le Programme d'action d'Addis-Abeba reconnaît la nécessité d'aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme, notamment en favorisant le financement de la dette et sa gestion avisée.

Pays bénéficiant ou susceptibles de bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (juin 2016)

<i>Statut</i>	<i>Pays</i>
30 pays ayant dépassé le point d'achèvement	Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo, Zambie
3 pays n'ayant pas encore atteint le point de décision	Érythrée, Somalie et Soudan

Source : Fonds monétaire international.

61. En juin 2016, 30 pays africains avaient atteint le point d'achèvement et continuaient de bénéficier d'un allègement intégral de leur dette. Trois autres pays – l'Érythrée, la Somalie et le Soudan – n'avaient pas encore atteint le point de décision. Le projet de programme pour l'Érythrée appuyé par le Fonds progresse quelque peu. Des représentants du Fonds monétaire international (FMI) se sont rendus à Asmara à la mi-février 2016 pour engager des discussions sur un éventuel programme soutenu par le FMI.

62. S'agissant de la Somalie, la Banque mondiale étudie actuellement la documentation relative à la stratégie pour la réduction de la pauvreté du pays. Les consultations organisées en juillet 2015 au titre de l'article IV par la Somalie ont été couronnées de succès. Le FMI et les autorités somaliennes ont également fait des progrès notables dans l'élaboration des estimations initiales du PIB et la préparation des budgets nationaux et des données de comptabilité générale et d'information financière à transmettre à la banque centrale.

63. Le Soudan, qui est encore redevable d'arriérés au FMI, à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement, devra prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre le point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE : a) recevoir des assurances en matière de financement de la part de ses créanciers pour bénéficier d'un allègement de sa dette au titre de l'Initiative; b) établir un système de suivi des résultats; c) régler ses arriérés auprès du FMI, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement et élaborer un plan de règlement des arriérés dus à ses autres créanciers extérieurs. On ne peut à ce stade établir un calendrier définitif pour la réalisation de ces étapes et, à ce jour, le Soudan ou ses créanciers n'ont fourni aucune indication à ce sujet.

64. Les prix des produits de base ont continué de baisser au cours des deux dernières années, entraînant une augmentation des coûts d'emprunt dans les pays africains. En outre, étant donné que le contexte financier mondial ne devrait pas évoluer à court terme, le service de la dette sur la dette extérieure restera élevé, ce qui limitera l'accès au marché des obligations souveraines des pays africains, en particulier pour des pays comme l'Angola, le Nigéria et le Soudan et d'autres grands pays africains exportateurs de pétrole. Étant donné que l'allègement de la dette a contribué aux conditions actuelles sur le continent africain, il importera de continuer à veiller à ce que les emprunts sollicités par les pays soient justifiés de façon plus responsable et plus transparente; de déterminer clairement qui fournit l'aide; et de garantir une plus grande transparence quant aux conditions des emprunts⁴.

65. En ce qui concerne la soutenabilité de la dette, le ratio dette publique/PIB de l'Afrique est aujourd'hui à son niveau le plus bas depuis des dizaines d'années et la plupart des pays africains appliquent des politiques budgétaires viables. Les niveaux d'endettement des pays africains sont comparables à ceux d'autres pays en développement et inférieurs à ceux des économies avancées.

D. Investissements étrangers directs et autres apports du secteur privé

66. Selon le Rapport sur l'investissement dans le monde 2016 de la CNUCED, les investissements étrangers directs ont crû de 38 % en 2015, pour atteindre un montant estimatif de 1,76 mille milliards de dollars, le plus haut niveau atteint depuis la crise économique et financière mondiale de 2008-2009, augmentation due largement à des fusions et acquisitions transfrontières.

67. Cela étant, les investissements étrangers directs en Afrique ont diminué de 7 %, passant de 58 milliards de dollars en 2014 à 54 milliards de dollars en 2015. La part des flux mondiaux d'investissements étrangers directs à destination de l'Afrique a chuté brutalement, passant de 4,6 % en 2014 à 3,1 % en 2015. L'Afrique du Nord a certes inversé le déclin enregistré en 2014, il n'en reste pas moins que les investissements étrangers directs sur le continent ont diminué, en grande partie parce que les investissements étrangers en Afrique subsaharienne se sont réduits, principalement en raison de la chute des cours du pétrole et d'autres produits

⁴ www.brookings.edu/blogs/africa-in-focus/posts/2016/05/27-external-risks-to-african-growth-copley.

primaires. L'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest ont été les plus durement touchées par la diminution des investissements étrangers directs en 2015.

68. Les investissements étrangers directs en Afrique du Nord ont augmenté de 9 % en 2015 pour atteindre un montant de 12,6 milliards de dollars, ce qui s'explique principalement par la hausse de 49 % des investissements étrangers en Égypte, qui a reçu 6,9 milliards de dollars, soit plus de la moitié des investissements étrangers dans la sous-région. Le secteur financier, l'industrie pharmaceutique, le secteur des télécommunications, les industries pétrolière et automobile étaient les principaux secteurs économiques qui attiraient les investisseurs étrangers.

69. La diminution des investissements étrangers directs au Nigéria, qui sont passés de 4,7 milliards de dollars en 2014 à 3,1 milliards de dollars en 2015, a eu une incidence sur les investissements étrangers directs en Afrique de l'Ouest, qui ont baissé de 18 % pour s'établir à 9,9 milliards de dollars en 2015. De la même manière, les investissements étrangers directs en Afrique centrale ont brutalement chuté de 36 % pour s'établir à 5,8 milliards de dollars, principalement parce que les investissements étrangers dans les pays riches en matières premières ont fortement baissé. En 2015, l'Afrique de l'Est a reçu 7,8 milliards de dollars en investissements étrangers directs, ce qui représente une légère hausse de 2 % par rapport à 2014.

70. La façon dont les banques régionales et multilatérales de développement peuvent contribuer à l'intégration régionale et à la transformation structurelle et économique en Afrique a été soulignée dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Il est préconisé à ces institutions de renforcer leur appui aux projets et aux cadres de coopération qui favorisent l'intégration aux niveaux régional et sous-régional, une attention particulière devant être accordée à l'Afrique.

71. En outre, le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba précisent qu'il importe de mobiliser des ressources financières suffisantes pour mettre en place des infrastructures favorisant une croissance partagée et un développement durable.

E. Commerce

72. Faciliter l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale en renforçant l'accès aux marchés et en fournissant un soutien plus efficace, notamment en s'attaquant aux problèmes sur le plan de l'offre, a toujours été un objectif important pour la communauté internationale. La valeur totale des exportations mondiales aux prix courants s'est établie à 16,5 mille milliards de dollars en 2015, soit jusqu'à 13,2 % de moins par rapport à 2014. Cette baisse s'explique notamment par la diminution de la demande de produits d'importation dans les économies émergentes, les fluctuations extrêmes du taux de change et une forte chute des cours des matières premières.

73. L'Afrique a été lourdement touchée par la chute des cours des matières premières. Selon la CNUCED, la valeur totale des exportations de l'Afrique a diminué de 29,6 % pour s'établir à 388,3 milliards de dollars en 2015, la chute brutale des cours des matières premières ayant eu des conséquences préjudiciables pour les pays riches en ressources en particulier.

74. La Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tenue à Nairobi en décembre 2015 a abouti à l'adoption du train de mesures de

Nairobi, qui comprend six décisions ministérielles portant sur les questions suivantes : suppression des subventions à l'exportation de produits agricoles; création de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire; mécanisme de sauvegarde spéciale en faveur des pays en développement; mesures relatives au coton; traitement préférentiel en faveur des exportations de services des pays les moins avancés; et préférences commerciales en faveur des pays les moins avancés.

75. Les engagements au titre de l'aide au commerce ont atteint un montant de 54,4 milliards de dollars en 2014. Les engagements en faveur de l'Afrique se sont élevés à 18,2 milliards de dollars, ce qui représente à peu près un tiers du total de l'aide promise. En ce qui concerne la répartition de ces engagements d'aide, la production et la distribution d'énergie ont recueilli la plus grosse part de l'aide promise et versée, soit 29,7 % des engagements en faveur de l'Afrique, suivies par le secteur du transport et de l'entreposage et le secteur agricole, qui ont bénéficié respectivement de 24,0 % et de 22,5 % des engagements d'aide.

F. Coopération Sud-Sud

76. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ont continué de stimuler fortement le développement de l'Afrique dans tous les secteurs, en venant compléter la coopération Nord-Sud.

77. En juillet 2015, au septième sommet des pays du groupe BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) tenu à Ufa (Fédération de Russie), les dirigeants des cinq pays ont adopté la Déclaration d'Ufa, le Plan d'action d'Ufa et la Stratégie de partenariat économique entre les pays du groupe BRICS. Le Sommet a marqué l'inauguration des institutions financières du groupe : la Nouvelle banque de développement et la Réserve de prévoyance, d'un volume total de 200 milliards de dollars. La coopération a été renforcée dans les domaines suivants : commerce; investissements; production manufacturière; extraction des minéraux; énergie; agriculture; science, technologie et innovation; finances; connectivité; et informatique et communications.

78. En novembre 2015, le troisième Forum Brésil-Afrique s'est tenu à Recife (Brésil) sur les problèmes et perspectives concernant l'approvisionnement en énergie au Brésil et en Afrique. Les participants se sont penchés sur les sources d'énergie de substitution en Afrique et les débouchés commerciaux pour les entreprises des différentes régions du monde, notamment la manière dont la coopération Sud-Sud pouvait aider les pays africains à économie en transition à adopter des technologies de l'énergie propre aux fins du développement durable.

79. En décembre 2015, les relations entre les pays africains et la Chine se sont renforcées au Sommet de Johannesburg et sixième Conférence ministérielle du Forum sur la coopération sino-africaine, au cours duquel la Déclaration du Sommet de Johannesburg et le Plan d'action de Johannesburg (2016-2018) ont été adoptés. La Chine a annoncé le lancement de 10 initiatives touchant l'industrialisation, la modernisation de l'agriculture, les infrastructures, les services financiers, le développement vert, la facilitation du commerce et de l'investissement, la réduction de la pauvreté et le bien-être public, la santé publique, les échanges entre les peuples et la paix et la sécurité, et a pris plusieurs engagements importants concernant l'aide gratuite et des prêts sans intérêts (5 milliards de dollars), des prêts à des conditions de faveur et des crédits à l'exportation octroyés à des conditions

plus favorables (35 milliards de dollars), une contribution supplémentaire au Fonds de développement sino-africain (5 milliards de dollars), un prêt spécial pour le développement des petites et moyennes entreprises africaines, et un fonds de coopération sur les capacités de production Chine-Afrique doté d'un capital initial de 10 milliards de dollars.

IV. Appui apporté par les organismes des Nations Unies

A. Généralités

80. Le système des Nations Unies a continué de renforcer son appui à la mise en œuvre du NEPAD et des plans stratégiques de l'Union africaine pour la période 2014-2017, en particulier dans le cadre de l'« Année de l'autonomisation et de la promotion de la femme en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 pour l'Afrique » et de l'« Année africaine des droits de l'homme, en particulier des droits de la femme ». Le système des Nations Unies a également fourni un appui à l'Union africaine et à ses organismes sous-régionaux dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et de l'élaboration du Programme 2030 et de l'Accord de Paris se rapportant à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

81. Au cours de la période considérée, l'Organisation des Nations Unies a adopté des cadres de développement essentiels, notamment le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Programme 2030 et l'Accord de Paris. L'Union africaine a adopté l'Agenda 2063 et le premier plan décennal de mise en œuvre de celui-ci. En conséquence, le système des Nations Unies a aidé à renforcer les synergies et les liens de complémentarité entre les cadres régionaux et mondiaux et facilité l'institutionnalisation, la domestication et la mise en œuvre de tous les cadres de développement en Afrique.

B. Renforcement du Mécanisme de coordination régionale des organismes et institutions des Nations Unies œuvrant en Afrique au soutien de l'Union africaine et du NEPAD

82. Durant la période considérée, le système des Nations Unies a entrepris de renforcer l'efficacité du système de groupes thématiques en réaménageant et en harmonisant les neuf groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique avec l'Agenda 2063 et le premier plan décennal de mise en œuvre de celui-ci.

83. Les 2 et 3 avril 2016, à la dix-septième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, consacrée au thème « Vers une approche intégrée et cohérente pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable », les membres ont examiné le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine concernant : la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et la réalisation des objectifs de développement durable; l'Année africaine des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes; les déplacements, les migrations, l'autonomisation des jeunes et des femmes; l'intégration régionale, l'infrastructure et le commerce; et le renforcement du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique aux fins de la mise en œuvre

effective de l'Agenda 2063 et de la réalisation des objectifs de développement durable.

84. Les représentants ont examiné le rôle et les responsabilités de chaque organisme dans la réalisation des objectifs de développement durable et l'exécution de l'Agenda 2063, en particulier du plan décennal de mise en œuvre de celui-ci, et ont préconisé le renforcement des partenariats, la responsabilisation, la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation progressifs et l'adoption d'une démarche innovante aux fins du développement économique de l'Afrique qui associe la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et la réalisation des objectifs.

85. Comme suite à l'adoption du premier plan décennal de mise en œuvre par le Sommet de l'Union africaine en juin 2015, les participants à la réunion ont étudié les moyens de mettre en œuvre le Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique en veillant à ce que celui-ci soit accordé avec le plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. L'actuel programme décennal de renforcement des capacités vient à expiration à la fin de 2016.

86. De plus, à la dix-septième réunion, le système des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale a été réaménagé pour tenir compte des priorités de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable. Un financement suffisant et prévisible a été demandé pour le renforcement des modalités opérationnelles du Mécanisme aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et des priorités en la matière. Les nouveaux groupes thématiques s'occupent des questions suivantes : a) croissance économique durable et partagée, industrie, commerce et intégration régionale; b) développement des infrastructures; c) mise en valeur du capital humain, santé, science, technologie et innovation; d) travail, création d'emplois, protection sociale, migration et mobilité; e) les femmes et l'égalité des sexes et autonomisation des jeunes; f) questions humanitaires; g) environnement, urbanisation et population; h) sensibilisation, information, communication et culture.

V. Conclusions et recommandations

87. Les pays africains ont continué de mettre en œuvre les priorités du NEPAD dans le cadre de l'Agenda 2063, cadre stratégique à long terme régissant le développement et la transformation de l'Afrique durant les 50 prochaines années. L'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 a démarré pour de bon, en s'appuyant sur les progrès accomplis grâce à la mise en œuvre du NEPAD. Associé aux gains précieux déjà réalisés au titre des objectifs du Millénaire pour le développement, cela a donné des résultats remarquables sur les plans économique et social.

88. Malgré la conjoncture économique mondiale difficile en 2015, la communauté internationale a continué de soutenir la mise en œuvre du NEPAD sur les plans du financement, du commerce, de l'allègement de la dette et de la coopération Sud-Sud.

89. Compte tenu de l'adoption du Programme 2030 et d'autres cadres mondiaux, notamment le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de

Paris se rapportant à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Agenda 2063, il faut que les pays africains et leurs partenaires de développement se les approprient et les intègrent dans leurs cadres de développement nationaux. La mise en œuvre effective de ces programmes contribuera à la réalisation des priorités du NEPAD.

90. Bien qu'elle soit en hausse depuis 10 ans, la croissance économique s'est beaucoup ralentie ces dernières années. Le chômage élevé et la pauvreté généralisée sont autant de problèmes persistants qui empêchent de progresser dans la mise en œuvre du programme du NEPAD. À cet égard, les pays africains et leurs partenaires de développement doivent s'employer à consolider les bases de la croissance et en même temps promouvoir des politiques sociales qui permettent de venir à bout de la pauvreté et des inégalités, conformément au principe sous-tendant le Programme 2030 qui veut que personne ne soit laissé de côté. Un environnement international propice contribuera grandement à la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique, notamment pour ce qui est de l'APD, des investissements étrangers directs, du commerce et de l'allègement de la dette.

91. Les pays africains doivent tirer parti des progrès accomplis dans le secteur de la santé dans le cadre de la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement et de la mise en œuvre du NEPAD afin de garantir à tous une vie en bonne santé et le bien-être, en allouant davantage de ressources financières et en veillant au recrutement, à la valorisation, à la formation et à la rétention des travailleurs sanitaires. Il est indispensable d'ériger des systèmes de santé durables capables de faire face aux menaces actuelles et futures, telles que celle posée par l'Ebola, afin de permettre à tous les Africains de vivre bien et en bonne santé.

92. L'acquisition de connaissances par l'éducation et l'apprentissage est importante parce qu'elle stimule non seulement le développement du potentiel humain mais aussi la transformation dynamique des économies. Malgré les progrès accomplis dans l'enseignement primaire, notamment au regard de l'objectif de la parité des sexes dans l'enseignement, les résultats en matière d'éducation sont loin d'être satisfaisants. Les pays africains doivent promouvoir le savoir et l'apprentissage aux fins du développement durable en veillant à ce que l'enseignement donne les compétences et les connaissances qui contribueront à une transformation structurelle dynamique des économies africaines, conformément au programme du NEPAD. Un accent spécial doit être mis sur la formation professionnelle et technique afin de développer des compétences transférables au travail.

93. Il est indispensable de réaliser l'égalité entre les sexes et d'autonomiser les femmes pour pouvoir progresser dans la réalisation de tous les autres objectifs de développement durable. Les pays africains doivent, en tirant parti des gains obtenus au regard des objectifs du Millénaire pour le développement et du programme du NEPAD, progresser vers l'égalité des sexes en promouvant la participation pleine et effective des femmes dans tous les domaines et en leur ouvrant davantage de perspectives, notamment l'accès à des moyens de production. En outre, étant donné que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes concernent tous les secteurs, la promotion des droits de la femme doit être intégrée dans les mandats de tous les ministères des pays africains et

ne pas incomber seulement au ministère national chargé de la condition féminine.

94. Bien que les pays africains aient promu ces dernières années le développement agricole en mettant en œuvre le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, ce secteur demeure gravement sous-capitalisé, marqué par une faible productivité et l'insécurité alimentaire. Beaucoup de pays n'ont pas encore atteint l'objectif du Programme qui est d'affecter au moins 10 % de leur budget national au secteur agricole, et l'aide des donateurs est minuscule car seulement 7 % de l'APD est réservée pour l'agriculture. C'est pourquoi les pays africains devraient accroître le financement public de l'agriculture. Ceci devrait être complété par une aide financière internationale accrue ainsi que par le renforcement de la recherche-développement agricole.

95. Même si les pays africains continuent de prendre des mesures pour investir dans le développement des infrastructures dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique, l'Afrique connaît toujours un grave déficit infrastructurel, qui entrave sa croissance et son développement durable. Comme il est posé dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063, la croissance soutenue et le développement durable passent par le développement de sources d'énergie durables et la construction d'infrastructures matérielles résilientes. Les pays africains doivent accroître encore les investissements dans l'infrastructure en mobilisant davantage les ressources nationales, notamment les investissements du secteur privé. Des mesures doivent en même temps être prises pour garantir que les investissements dans l'infrastructure donnent des résultats de qualité, une attention et un soin plus grands devant être apportés à l'exécution des projets et à la gestion des marchés.

96. Malgré les efforts faits pour intégrer les pays africains dans l'économie mondiale, la part de l'Afrique dans le commerce mondial stagnait à 2 %. De plus, la forte baisse des cours des matières premières durant la période à l'examen a été préjudiciable aux exportations de l'Afrique, mettant en évidence la vulnérabilité du continent face à la volatilité des cours des matières premières. Les pays africains doivent prendre rapidement des mesures pour diversifier leurs économies, afin de les faire reposer sur des produits à valeur ajoutée et non plus seulement sur les matières premières. L'appui international au moyen de l'investissement étranger direct, du commerce, du transfert de technologie et de l'innovation sera nécessaire pour aider les pays africains à transformer leurs économies et à parvenir à un développement durable.

97. Les pays africains continuent certes d'intensifier leurs efforts afin de réussir l'intégration régionale, et à terme la création de la zone de libre-échange continentale, comme l'ont montré l'inauguration de la Zone de libre-échange tripartite et la mise en place du tarif extérieur commun par la CEDEAO; il n'en reste pas moins que d'autres dispositions doivent être prises pour réduire les obstacles tarifaires et non tarifaires afin de renforcer encore l'intégration régionale à l'échelle du continent. Compte tenu de la grande place qu'occupe le secteur des services dans les économies africaines, des gains substantiels peuvent être réalisés par la libéralisation complète de ce secteur. À cet égard, la libéralisation du commerce des services et des services régionaux

devrait être prévue dans la mise en place de la zone de libre-échange continentale.

98. Le partenariat mondial joue un rôle important dans la mise en œuvre du programme du NEPAD depuis 15 ans. Étant donné l'ampleur des difficultés, comme il a été souligné dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063, un partenariat mondial revitalisé sera nécessaire pour mobiliser les moyens d'aider à la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique, notamment les ressources financières, le renforcement des capacités, le commerce et le transfert de technologies écologiquement rationnelles.

99. Les changements climatiques représentent une menace pour le développement durable de l'Afrique, compte tenu de la vulnérabilité du continent face aux phénomènes affectant l'environnement et aux aléas climatiques. Les pays africains doivent donc prendre des mesures pour atténuer les effets néfastes et s'adapter aux changements climatiques. Comme il est posé dans l'Accord de Paris, les pays développés doivent accroître le financement de l'action climatique, et en même temps assurer le transfert de technologie aux pays africains, pour leur permettre de faire face efficacement à la menace posée par les changements climatiques pour le développement durable de l'Afrique.

100. Au Sommet de 2015 de l'Union africaine, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud), les dirigeants africains ont entériné le Partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique et demandé à l'ONU de renforcer sa coopération avec l'Union africaine, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2063. L'Assemblée générale n'ayant adopté aucune résolution demandant au système des Nations Unies d'appuyer l'Agenda 2063 et le premier plan décennal de mise en œuvre de celui-ci, les pays africains devraient peut-être envisager de porter la question à l'attention de l'Assemblée pour que les dispositions voulues soient prises et que l'appui nécessaire leur soit apporté.
